



Le 3 septembre 2010

Par courriel

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012
Dossier Régie: R-3740-2010
Notre dossier : R000355 FE

Chère consœur,

Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) a reçu copie de la demande d'intervention du Conseil de la Nation Innu de Matimekush-Lac John (CNIMLJ) hier, le 2 septembre 2010.

Le Distributeur ne s'oppose pas à cette demande tardive. Il soumet cependant que le budget de participation apparaît élevé étant donné le caractère très ciblé de l'intervention. Aussi, le Distributeur questionne la nécessité de requérir les services d'un témoin expert dans la mesure où le CNIMLJ a déjà présenté une preuve de nature socio-économique au soutien du gel des tarifs applicables au réseau de Schefferville dans le dossier R-3677-2008 et que la conclusion recherchée dans le présent dossier est de nature similaire. En effet, au paragraphe 24 de la demande d'intervention, il est précisé que le CNIMLJ *souhaite démontrer la nécessité d'établir un calendrier d'application du tarif de transition qui soit particulier aux usagers de la Nation Innu Matimekush-Lac John*. Le Distributeur soumet respectueusement qu'il s'agit d'une question dont l'analyse ne requiert pas d'expertise particulière.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

ÉF/

c.c.: Intéressés (par courriel)